



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 12 janvier 2026
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, JULIEN Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour règlement facture avant le vote du Budget Primitif M57 2026 – SARL IRIS INNOVATION.
3. Délibération pour acter la participation obligatoire employeur au contrat de santé collectif MNT des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.
4. Délibération pour attribuer un numéro de rue (n° 3 ter), à la parcelle cadastrée section A n° 1224 située rue du Pont neuf.
5. Délibération de soutien à la motion de l'Association des Maires de France, pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Questions diverses.

Présents

LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, RUGA Jean-Luc, NEGRE Gilbert, DUCHATEL Martine, PILAT Stéphanie, ALCALDE Antonio, LESERGENT Patricia, LELEU Alexandre

Représentés

M. CALCOEN Guy à M LAPALU Christian
Mme. GOUY-RATAJCZAK Joëlle à Mme. PILAT Stéphanie
Mme. LALIGAND Julie à M. RUGA Jean-Luc
Mme. JULIEN Lucile à Mme. DUCHATEL Martine

Absents

Mme. FUND Sabine

| | |
|--|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 11 |
| Nombre de conseillers absents : | 1 |
| Procurations : | 4 |
| Quorum : | 8 |

Président de séance : M. LAPALU Christian, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17.11.2025.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération pour règlement facture avant le vote du Budget Primitif M57 2026 – SARL IRIS INNOVATION.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M57 – **2026** la facture suivante :

- **SARL IRIS INNOVATION518.40 €**

Il indique également à ses collègues que le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour acter la participation obligatoire employeur au contrat de santé collectif MNT des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux auront obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque "santé", à hauteur de 15 € par mois et par agent minimum.

Il rappelle également que cette participation pourra se faire selon deux modalités au choix de l'employeur : soit la labellisation, soit l'adhésion à un contrat collectif.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG11 a souscrit une convention de participation pour le risque « **santé** » auprès du groupement **VYV-MNT-Prévifrance**, pour une durée de **six ans** à compter du **1^{er} janvier 2026**.

Il propose de fixer à **25 €** par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "santé".

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération pour attribuer un numéro de rue (n° 3 ter), à la parcelle cadastrée section A n° 1224 située rue du Pont neuf.

De numérotier la parcelle de la rue du Pont Neuf de la façon suivante :
La parcelle A 1224 portera le numéro **3 Ter**

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération de soutien à la motion de l'Association des Maires de France, pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

À l'occasion du 107^e Congrès des Maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Ventenac en Minervois partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

-La libre administration des collectivités.

-L'autonomie financière et fiscale.

-La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision.

Monsieur le Maire et ses collègues décident pour toutes ces raisons de soutenir la demande de l'AMF, pour préserver le pouvoir de décision des communes et donner des moyens d'agir.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance **lundi 02 février 2026**.

Clôture de la séance à **19 h 30 heures**.

Signatures

LAPALU Christian, Maire :



PILAT Stéphanie, Secrétaire de séance :

